

### *Système métrique*

Toutefois, je crains que le whip du gouvernement ait été victime de pressions. On a dit à ces députés que s'ils approuvaient cet amendement, ils auraient des démêlés avec les fonctionnaires qui n'acceptent aucune dérogation aux normes. Je redemande aux députés de prendre fait et cause pour leurs commettants et d'exprimer leur volonté à eux. Je veux voir les noms au hansard au moment où s'inscriront les votes par appel nominatif afin que la population sache comment ils ont voté sur cette question au nom des consommateurs canadiens.

Je veux savoir si ceux qui se disent députés ministériels, évoluant dans une société libre sont prêts à dire à la population qu'ils se fichent de ce qu'elle pense, que l'important c'est ce qu'ils pensent, eux. Je tiens à le savoir parce cette question n'a pas donné lieu à un débat sur l'opportunité d'adopter le système métrique. On y voit clairement que c'est la bureaucratie qui dirige les gouvernements tant au niveau fédéral que provincial et que les députés n'ont pas assez de courage pour s'y opposer.

J'aimerais que cet amendement soit approuvé en toute bienveillance. Il ne vise qu'à donner au consommateur un délai de trois ans pour s'y adapter par compassion pour le prochain.

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement cet amendement. Lors de l'étude en comité, nous avons eu le privilège d'entendre les instances de l'Association des consommateurs du Canada. Leur exposé a été très direct et a comporté une projection audio-visuelle. Les représentants avaient apporté des contenants de certains produits et ils ont signalé les problèmes qui se poseraient si ce bill était adopté. Ils nous ont montré à titre d'exemples trois emballages, de quatre, huit et 16 onces respectivement, et nous ont dit que jusqu'à ce que l'on établisse une standardisation des emballages, les mesures de poids et de capacité inscrites sur ces emballages se liraient respectivement comme suit: 113 grammes, 227 grammes et 454 grammes, et 114 millilitres, 227 millilitres et 455 millilitres. Ils ont fait remarquer au comité que dans les magasins dont l'étiquetage des produits ne comporterait que des mesures métriques sans aucun chiffre pair, l'acheteur aurait du mal à faire les calculs nécessaires. Dans le cas d'emballages de quatre, huit ou 16 onces, il suffit de doubler le prix pour savoir quel est le meilleur achat à faire; mais quand on a affaire à des grammes ou des millilitres, il est pratiquement impossible d'effectuer ces calculs à moins d'utiliser papier et crayon ou un calculateur de poche. Je crois que si le bill devait être adopté dans sa forme actuelle, les calculateurs seraient en grande demande. On serait en effet bien avisé d'acheter des actions dans des sociétés de fabrication de calculateurs de poche, car les agriculteurs et les consommateurs devront avoir sur eux un tel appareil pour effectuer les calculs nécessaires. Ils en auront besoin pour établir une relation entre le prix du produit et la quantité qu'ils achètent, ou encore la quantité d'engrais chimique qu'ils doivent employer pour leurs terres.

● (1450)

Il est intéressant de noter ce que l'Association des consommateurs du Canada dit à ce sujet. J'aimerais vous lire un alinéa ou deux de son mémoire. Qu'il soit clair, cependant, que l'Association s'oppose non pas à la conversion au système

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

métrique mais à la disposition qui, du jour au lendemain, rendra obligatoire l'étiquetage en mesures métriques seulement. Voici donc ce que l'Association a déclaré au comité:

L'ACC favorise l'étiquetage en unités métriques uniquement mais seulement lorsque l'industrie aura adopté une série de contenants standards... Nous croyons fermement qu'on ne devrait procéder à un étiquetage unique en unités métriques, seulement lorsque le produit sera présenté dans des contenants standard. On a pu constater dans d'autres pays que le consommateur se fie toujours à l'ancien contenant fondé sur le système impérial, qu'il ne s'occupe pas du nouveau, si le changement a été effectué, et qu'il n'y a aucun processus d'apprentissage. Mais nous nous opposons à un étiquetage unique en unités métriques pour les produits qui ne sont pas présentés dans de nouveaux contenants fondés sur le système métrique.

Les représentants de l'Association ajoutèrent ceci:

L'Association soutien donc que, par suite de la suppression de l'inscription des unités de mesures métriques et impériales sur les emballages, comme le propose l'article 3 du Bill C-23, contrairement à la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, tout manufacturier pourra étiqueter n'importe quel contenant en unités métriques uniquement. Nous estimons que cette mesure est prématurée et ne peut que semer la confusion aux dépens des consommateurs.

Les représentants de l'Association des consommateurs du Canada assistaient à la réunion du comité au cours de laquelle le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) présenta l'amendement qui propose de prolonger l'application du système du double étiquetage jusqu'en 1980. Ils approuvèrent cet amendement. D'après eux, c'est exactement ce qu'ils voulaient, pour la bonne raison qu'en 1980, tous les emballages seraient normalisés. Il est intéressant de noter la réaction de certains membres du comité. Pendant l'audition des témoins et la discussion de l'amendement, les membres de la majorité n'ont pas bronché. Ensuite, quand on aborda l'étude de l'amendement relatif à la superficie des terrains, ils dirent devoir le rejeter pour la bonne raison que des personnes qui prétendaient représenter les agriculteurs de l'Ouest étaient venus dire au comité que ces agriculteurs voulaient adopter le système métrique. C'est ce qu'ils ont allégué pour rejeter notre motion. On a prétendu que l'opposition ne comprenait pas les gens de l'Ouest.

Que s'est-il passé lorsque les représentants de l'Association des consommateurs du Canada ont comparu devant le comité? Eux aussi, ils ont prétendu qu'ils représentaient des consommateurs—je crois qu'ils ont avancé le chiffre de 100,000 consommateurs canadiens. C'est tout de même un nombre appréciable. Mais quelle a été la réaction des députés ministériels? Ils ont déclaré qu'ils n'allaient pas croire les représentants des consommateurs canadiens et qu'ils n'accepteront pas l'amendement. Donc, d'une part le gouvernement tient compte de l'opinion d'une association et, d'autre part, il n'ajoute pas foi à celle d'une autre association qui représente un grand nombre de consommateurs canadiens.

**Une voix:** Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé.

**M. Neil:** Il me semble que cet amendement qui visait à reporter à 1980 l'adoption du système métrique en matière d'étiquetage des marchandises correspond aux vœux de l'Association des consommateurs et de la grande majorité des Canadiens. Autrement, on risque de s'enliser dans la confusion. Les gens devront se servir de crayons, de papier ou d'une machine à calculer et pour qu'ils en arrivent là, c'est que quelque chose ne tourne sûrement pas rond dans nos lois et au sein de notre gouvernement.